



Règlement de participation au Pitch Contest et aux Villages Innovation de Paris-Saclay SPRING

Objet du règlement

L'EPA Paris-Saclay organise le 15 mai 2019 l'événement Paris-Saclay SPRING sur le campus de CentraleSupélec.

Cette journée s'articule autour de plusieurs moments forts :

- Conférences et workshops
- Business meetings, rendez-vous préprogrammés
- Pitch Contest
- Showroom et exposition (Villages Innovation)
- Remise de prix

L'EPA Paris-Saclay, ses partenaires, les CCI Essonne et Versailles Yvelines et Finance & Technologie, souhaitent mettre à l'honneur 50 entreprises et start-up représentatives du territoire, de l'innovation technologique et de l'excellence scientifique du cluster Paris-Saclay, au travers de 5 thématiques :

- Énergie / Climat / Environnement
- Mobilité
- Santé / Alimentation
- Sécurité
- Smart Manufacturing

Conditions et éligibilité

Le dépôt de candidature pour se présenter au Pitch Contest ou exposer dans l'un des Villages Innovation est gratuit mais réservé aux entreprises et start-up issues ou en lien avec le territoire de Paris-Saclay :

- Implantée sur le territoire géographique de Paris-Saclay
- Travaillant étroitement avec un ou plusieurs acteurs du territoire de Paris-Saclay
- Un dirigeant / porteur de projet ayant réalisé ses études et/ou son doctorat dans un établissement d'enseignement supérieur ou issu d'un organisme de recherche du cluster

Modalités de candidature et de pré-sélection

Les start-up et les entreprises sont invitées à soumettre leur candidature selon le processus décrit sur le site Internet de Paris-Saclay SPRING, <http://paris-saclay-spring.com/>

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **3 avril 2019, 20h00**.

Les start-up et entreprises doivent s'inscrire dans l'une des cinq thématiques suivantes :

- Énergie / Climat / Environnement
- Mobilité
- Santé / Alimentation
- Sécurité
- Smart Manufacturing

Pré-sélection au Pitch Contest et aux Villages Innovation

Une fois l'ensemble des candidatures reçues, les Organismes réaliseront une sélection des dossiers, afin de retenir 50 start-up et entreprises réparties dans les cinq thématiques.

Les Organismes seront particulièrement attentifs aux critères suivants :

- Clarté et précision de la présentation de l'entreprise et de son activité
- Stade développement, présence d'un démonstrateur, prototype, produit ou présérie...
- Innovation et potentiel de développement (produit, service, positionnement et pertinence du marché)
- Légitimité et capacité d'exécution (équipe, partenariats, moyens)
- Stratégie de développement et cohérence des chiffres

Les dirigeants seront tenus informés des résultats au plus tard le 15 avril 2019.

Les Organismes et les candidats retenus seront amenés à échanger, en amont de la journée Paris-Saclay SPRING, afin de préparer et d'organiser au mieux leur participation.

Tous les candidats retenus devront s'inscrire sur la plateforme de matchmaking de l'événement leur permettant d'obtenir des rendez-vous avec les autres participants (investisseurs, grands groupes, industriels...). Ces rendez-vous se tiendront sur le stand mis à leur disposition, où ils devront être **impérativement** présents durant toute la durée de Paris-Saclay SPRING.

Prestations	Lauréats Pitch Contest	Lauréats Village Innovation
Accès à l'évènement	X	X
Promotion des lauréats (book, presse, réseaux sociaux...)	X	X
Stand personnalisé	X	X
Planning de RDV	X	X
Accès à la VC Night Vivatech le 15 mai au soir	X	X
Pitch en auditorium	X	
Echanges avec jury d'investisseurs et d'industriels	X	

Détails Pitch Contest

Pour les lauréats du Pitch Contest, une session de coaching individuel préparatoire au pitch est organisée en amont de l'évènement, à laquelle **la participation des « pitcheurs » est obligatoire**. Suite à cela un ordre de passage pour chaque pitch thématique sera établi et communiqué aux start-up.

Dans chaque catégorie thématique, une start-up sera désignée par un jury ad'hoc (composé d'industriels, d'investisseurs et de partenaires) sur la base du pitch de 4 minutes réalisé et d'une séance d'échanges collective post pitch le jour de l'évènement.

Ces cinq start-up seront désignées gagnantes du Pitch Contest et pourront participer à Viva Technology du 16 au 18 mai 2019. Elles pourront recevoir d'autres dotations fournies par les partenaires de l'évènement.

Les résultats du Pitch Contest seront annoncés, à l'issue de la délibération des jurys thématiques, le mercredi 15 mai 2019 lors de la cérémonie de clôture et de remise des prix.

Modalités complémentaires

Lors de la manifestation un dispositif de photo et vidéo couvrira l'évènement pour réaliser un film et un album photo qui pourront être utilisés à des fins promotionnels (réalisation d'un film, utilisation de photos dans la création des documents de communication, animation de sites Internet...) sur le territoire national pour une durée de 3 ans après la manifestation.

En conséquence, les participants de Paris-Saclay SPRING autorisent en s'inscrivant à la manifestation, les Organismes à utiliser le cas échéant leur image dans le cadre strict de la promotion de Paris-Saclay SPRING.

Après acceptation de l'inscription, les Organismes autorisent tout participant à porter sur ses documents commerciaux et publicitaires la mention suivante : "Participant à Paris-Saclay

SPRING 15 Mai 2019 CentraleSupélec." Parallèlement, tout participant autorise les Organisateur à faire état de sa participation au dit événement.

Les Organisateur se réservent le droit pour quelque raison que ce soit de modifier, remplacer, prolonger, écourter, suspendre ou annuler l'événement sans préavis et sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait. Naturellement, dans cette hypothèse, les Organisateur s'engagent à en informer les participants au plus tôt. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les candidats.

Tout participant s'engage à assurer la maintenance de son stand pendant la durée de son utilisation et à être présent sur celui-ci pendant toute la durée de son entretien.

Tout participant devra justifier, sur éventuelle demande, d'une assurance garantissant sa responsabilité civile, ainsi que l'ensemble des dommages dont il pourrait être tenu responsable et notamment : vol, incendie, dégradation, destruction de tout matériel ou installation. Les participants et leurs assureurs renoncent à tous recours contre l'EPA Paris-Saclay et ses assureurs. Le jour de la manifestation et à tout moment au montage et au démontage de la manifestation, les Organisateur ne pourront être tenu pour responsable de dommage, perte, vol, etc. que subirait le matériel exposé par les participants.

En cas de litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement, les Organisateur et les participants s'efforceront de les résoudre à l'amiable.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou effacer. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données personnelles et, si vous avez consenti à ce que vos données soient utilisées à des fins de prospection et de communication, d'un droit d'opposition ou de retrait que vous pouvez exercer en contactant le correspondant informatique et liberté à l'adresse : dpo@oin-paris-saclay.fr

En dernier recours, vous pouvez déposer une réclamation auprès de la CNIL.